

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis à la Maison du Temps Libre, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de pouvoirs :	6

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK - M. Jean-Michel DELERIVE
— Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M. Sylvain BEAUVOIS -
Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène
GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT- M. Mohamed MOKRANE – Mme Hafida
BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mr Jean-Jacques VAN
WAELESCAPPEL – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – M. Christian
DUQUENNE – Mme Aurore THUEUX – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline
DESCAMPS – M. Jérémy ROUSSEAU - Mme Oihiba VANDERUST –
M. Nordine HAMZAOUI - Mme Emmanuelle RAMBAUT - Mr Laurent
ROEKENS

Etaient excusés : M. Jean-Jacques BANACH ayant donné pouvoir à Mme Marylène GALLIEZ
Mme Henriette SZEWCZYK ayant donné pouvoir à Mme Brigitte RINGOT
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Abdella BOULOUIZ
Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir à M. Sylvain BEAUVOIS
M. Ludovic MEKIL ayant donné pouvoir à M. Laurent ROEKENS
Mme Coralie SELLIER ayant donné pouvoir à M. Nordine HAMZAOUI

Mr Jérémy ROUSSEAU a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : Le 10 septembre 2021

**2021/058 - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2021/058 - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la demande d'avis du Conseil Municipal émise par le Préfet du Pas-de-Calais le 1er juillet 2021 à la suite du dépôt de dossier de demande d'extension de l'installation de stockage de déchets inertes par la société S.A.S S.T.B Matériaux située rue Lamendin à Evin-Malmaison.

Considérant les dispositions prises par la Municipalité en application de l'article R.512-46-13 du Code de l'Environnement.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal avec 27 voix pour et 2 voix défavorables à l'extension de l'installation (M. HAMZAOUI et Mme SELIER par procuration) décide :

- D'émettre un avis réservé à l'extension de l'installation de stockage de déchets inertes par la société S.A.S S.T.B Matériaux située rue Lamendin à Evin-Malmaison.
- D'informer Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission
En préfecture le 22 SEP. 2021
Affiché le
Notifié le

Le Maire,

Bruno RUSINEK